



Département des Alpes de Haute-Provence

Réunion du Conseil Municipal

Du 09 Avril 2021

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et le vendredi dix-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes SEBASTIANI-MAYAFFRE, FRIGENZA, HAULBERT
Ms. CLUET, DECLERCQ, FUNEL, BOUIX, GALFRE
Ms GUERIN, DUMEZ

Membre(s) excusé(s) : Mr Laurent CARTON

Membre(s) absent(s) :

Mme Cécile FRIGENZA est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mme Cécile FRIGENZA comme secrétaire de séance.

Madame Cécile FRIGENZA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Mr Laurent CARTON donne pouvoir à Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 10 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Amortissements suite aux transferts de compétence avec la CCAPV
- Durée des amortissements
- Validation du programme de travaux ONF 2021

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 Février 2021

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le compte-rendu de la séance du 20 Février 2021.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 20 Février 2021.

4. Signature du compte-rendu de la séance du 20 Février 2021

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, de signer le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 Février 2021.

5. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 Mars 2021

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le compte-rendu de la séance du 19 Mars 2021. Monsieur Roger FUNEL précise qu'une erreur sur la date du second tour des élections départementales et régionales s'est glissée dans le compte-rendu. Monsieur le Maire précise que le compte-rendu sera corrigé en conséquence.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 19 Mars 2021.

6. Signature du compte-rendu de la séance du 19 Mars 2021

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, de signer le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Mars 2021.

7. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de l'Administration Générale et des Finances le 02/04/2021

Monsieur le Maire demande à chaque vice-président de commission de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

8. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Réunion avec la technicienne de l'ONF pour réaliser un point de situation sur les différents chantiers de la commune le 31 Mars 2021. Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de cette réunion.
- Signature de l'acte de vente de la parcelle communale à Monsieur Dominique DECLERCQ le 31 Mars 2021.
- Comité syndical du PNRV en visioconférence le 01 Avril 2021. Monsieur Claude GUERIN présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de cette réunion.
- Travaux sur la nouvelle charte du PNRV. Monsieur Gérard BOUIX présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de plusieurs ateliers de travail en visioconférence.
- Réunion en visioconférence avec les Eco garde du PNRV pour préparer l'édition 2021 du Trail du Teillon. Monsieur Claude GUERIN présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de cette réunion.

9. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du Conseil Communautaire du 30 Mars 2021.

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

10. Vente d'un appartement communal sur le hameau de la Foux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les candidats ayant manifestés leur intérêt pour cet appartement ont tous été contactés conformément à la décision prise lors de la précédente séance du conseil municipal. Aucun de ces candidats n'a souhaité formuler une offre à la Commune pour l'acquisition de cet appartement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle visite a eue lieu durant l'après-midi et qu'une offre d'achat au prix définit par la Commune, soit 70 000 €, a été formulée et transmises à la Mairie par le candidat. Cette offre est conditionnée par l'obtention d'un prêt immobilier.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner par rapport à cette offre d'achat et précise qu'une nouvelle visite de l'appartement communal est planifiée la semaine suivante.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** l'offre d'achat de l'appartement communal formulée par Mme et Mr BAUD au prix de vente de 70 000 €,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à Mme et Mr BAUD,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

11. Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts permettent au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la Commune.

Il rappelle que l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a acté la suppression totale de la taxe d'habitation, les collectivités perdent ainsi leur pouvoir de taux. Les taux de taxe d'habitation se voient donc figés à leur niveau de 2019.

En 2020, notre collectivité a continué à percevoir la taxe d'habitation, mais le montant a été fixé par l'Etat avec des bases revalorisées sans vote des taux pour la collectivité.

A compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Un coefficient correcteur sera appliqué permettant une stabilisation du produit fiscal.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux de la commission des Finances et de l'Administration Générale sur les taux d'imposition 2021.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la simulation fiscale réalisée par la DDFIP en prenant comme hypothèse la neutralité fiscale pour les contribuables. Les effets du lissage des taux intercommunaux et la non augmentation de ces derniers pour l'année 2021 par la CCAPV permettent à la Commune d'augmenter ces taux communaux. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux appliqués en 2020 :

- Taxe foncière Propriété Bâtie 10, 57 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie 20, 00 %

Considérant les taux inchangés par la communauté de communes Alpes Provence Verdon, considérant la disparition de la CFE, Monsieur le Maire propose les taux communaux suivants pour obtenir une neutralité fiscale pour les contribuables, sur la base de la simulation fiscale réalisée par la DDFIP :

- Taxe foncière Propriété Bâtie 33, 72 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie 21, 57 %

Ces taux permettront de dégager un produit fiscal estimé à 39 796 € auquel il convient d'ajouter le produit 2019 compensé de la taxe d'habitation, soit 5 622 €. Le produit fiscal total s'élève donc à 45 418 €, soit une augmentation de 6 456.00 € par rapport au produit fiscal de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** les taux communaux tels que présentés par Monsieur le Maire pour l'année 2021, à savoir :

| | Taux 2020 | Taux 2021 |
|--|---------------|--|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 10.57% | 33.72% (13.02% maintien du taux communal + 20,70 transferts taux 2020 départemental *) |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 20.00% | 21.57% |

**Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020.*

12. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des demandes de subvention qui ont été reçues pour l'année 2021. Il présente également les propositions d'arbitrage qui ont été réalisées lors de la commission des Finances et de l'Administration Générale du 02 Avril 2021 ainsi que lors de la réunion d'orientation budgétaire du 19 Mars 2021.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les propositions d'attribution de subvention aux associations telles que validées lors de la commission des Finances et de l'Administration Générale du 02 Avril 2021, à savoir :

| | Montant demandé en 2020 | Montant proposé en 2021 | Décision de l'assemblée |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Comité des Fêtes de La Foux | 350,00 € | 350,00 € | 0 |
| Comité des Fêtes de Peyroules | 350,00 € | 350,00 € | 0 |
| Comité des Fêtes de la Bâtie | 350,00 € | 350,00 € | 0 |
| Comité des fêtes de Peyroules - Trail du Teillon | 0,00 € | 500,00 € | 0 |
| Festival de Théâtre - Les Tréteaux des Champs | 0,00 € | 200,00 € | 0 |
| Cap Verdon, Montagne et Partage | 0,00 € | 100,00 € | 0 |
| Amicale des pompiers de Saint-Auban | 200,00 € | 100,00 € | 0 |
| A.D.M.R. | 1 000,00 € | 1 000,00 € | 0 |
| Resto du Cœur | 200,00 € | 200,00 € | 0 |
| A.E.P. Le Roc | 0,00 € | 100,00 € | 0 |
| Amicale des pompiers de Castellane | 300,00 € | 300,00 € | 0 |
| Collège du Verdon de Castellane (8 collégiens de Peyroules) | 600,00 € | 800,00 € | 0 |
| Ecole primaire de Castellane (3 élèves de Peyroules) | 400,00 € | 300,00 € | 0 |
| TOTAUX | | 4 650,00 € | |

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** l'attribution de subventions aux associations sur la base des propositions formulées par la commission des Finances et de l'Administration Générale du 02 Avril 2021 et lors de la réunion d'orientation budgétaire du 19 Mars 2021.

13. Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour la Commune au titre de l'année 2021 élaboré par la commission des Finances et de l'Administration Générale. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ce projet de budget a été modifié en intégrant les décisions qui ont été prises lors de la réunion d'orientation budgétaire qui s'est déroulée le 19 Mars 2021 ainsi que lors de la commission des Finances et de l'Administration Générale du 02 Avril 2021.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Emet** un avis favorable sur la proposition de budget telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Approuve** le budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 859 276, 61 € | 847 956, 02 € |
| Recettes | 859 276, 61 € | 847 956, 02 € |

14. Définition des nouveaux tarifs de location des gîtes communaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les réflexions de la commission des Finances et de l'Administration Générale au sujet de la revalorisation des tarifs de location des gîtes communaux de Peyroules. Ces derniers n'ont pas été revalorisés depuis longtemps et les travaux récents réalisés sur les gîtes permettent de justifier une hausse des tarifs appliqués pour la location.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des revenus locatifs engendrés par les gîtes communaux sur les trois dernières années, à savoir :

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Locations gîtes communaux | 15 925, 59 € | 11 407, 49 € | 13 806, 63 € |
| Total sur la période | 41 139, 71 € | | |

Compte-tenu de l'ensemble des travaux de réhabilitation déjà réalisés sur les gîtes communaux et des travaux à venir, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les nouveaux tarifs de location des gîtes communaux.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur Roger FUNEL entendu, hors de la présence de Monsieur Frédéric CLUET, Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'appliquer une augmentation de 10 % sur l'ensemble des tarifs de location des gîtes communaux,
- **Décide** de rendre applicable ces augmentations à compter du 01 Mai 2021,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision au Gîtes de France qui assure la gestion des réservations pour les gîtes communaux,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer de nouvelles photographies des gîtes aux Gîtes de France afin de faire apparaître les travaux réalisés dans les gîtes communaux.

15. Redevance d'occupation du domaine public pour l'installation d'un Food Truck sur le hameau de la Bâtie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du conseil municipal du 19 Mars dernier, le sujet d'installation du Food Truck à proximité du parking de stationnement du canyon du Haut Jabron avait fait l'objet d'échanges. Cette demande avait été relayée par Monsieur Claude GUERIN mais elle devait faire l'objet d'une demande officielle adressée à la Mairie par le demandeur.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de Mr FOFANA qui souhaite installer un Food Truck à proximité du parking du canyon du Haut Jabron afin de proposer une offre de vente de boissons naturelles et rafraichissantes ainsi que des desserts gourmands.

Des débats s'engagent dans l'assemblée sur les modalités de mise en œuvre de ce point de vente, sur l'emplacement de ce dernier ainsi que sur les conditions d'occupation du domaine public qui seront demandés. Suite à ces débats, l'assemblée propose d'adopter une position de principe sur cette demande et de reporter à une prochaine séance du Conseil Municipal les modalités de mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** le principe de l'installation d'un point de vente de type Food Truck à proximité du parking du canyon du Haut Jabron,
- **Décide** de donner une suite favorable à la demande de Mr FOFANA,
- **Décide** de reporter à une prochaine séance du Conseil Municipal la définition des conditions de mise en œuvre de cette décision,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à Mr FOFANA

16. Convention d'occupation temporaire pour le stationnement des pratiquants du canyon du Haut Jabron

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux réalisés en collaboration avec le PNRV au sujet du renouvellement de la convention d'occupation temporaire pour le stationnement des pratiquants du canyon du Haut Jabron. Il demande à Monsieur Claude GUERIN de présenter une synthèse de ces travaux à l'assemblée.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différents points de la nouvelle convention qui doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- Gestion et entretien du parking de stationnement par les professionnels du canyoning ;
- Gestion et entretien des toilettes sèches par les professionnels du canyoning ;
- Evacuation et traitement des déchets des toilettes sèches ;
- Conditions financières d'occupation du parking de stationnement
- Bilan annuel de fréquentation du canyon

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le site du canyon du Haut Jabron va être équipé d'un éco-compteur afin de suivre la fréquentation du canyon. Il demande à l'assemblée de se positionner sur les différents points de la nouvelle convention et précise qu'il est nécessaire de la renouveler avant le début de la saison 2021.

Des débats s'engagent dans l'assemblée sur les différents points présentés par Monsieur le Maire. A l'issue de ces débats, l'assemblée souhaite disposer d'un temps supplémentaire de réflexion avant de statuer sur ce sujet. Il est donc décidé de reporter à une prochaine séance du Conseil Municipal ce sujet.

17. Dossier de demande de subvention pour les études de la Tour de Ville

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune s'est portée candidate à l'appel à projet proposé par le Parc Naturel Régional du Verdon par la délibération 2020-79 en date du 12 Décembre 2020. Les opérations proposées par la Commune et retenues par le PNRV dans le cadre de cet appel à projet sont les suivantes :

- Chantier de restauration des murs du cimetière de la chapelle Saint-Pons
- Chantier de la Tour du hameau de Ville

Suite à plusieurs réunions de chantiers en présence du PNRV et des différents intervenants sur ces projets, Mr Xavier Boutin, architecte, à proposer une mission de maîtrise d'œuvre pour le sauvetage de la tour ruinée de Ville en précisant le caractère urgent de cette étude pour éviter que la Tour de Ville ne s'effondre. Le montant de cette prestation d'étude s'élève à 8 880 € et comporte les missions suivantes :

- Diagnostic - Esquisse,
- Préparation et suivi du chantier (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à un échange avec Amandine Delarbre, chargée de mission patrimoine à la CCAPV, cette dernière a précisé que la Région Sud proposait une aide sur ces études à hauteur de 50 % du montant HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud sur l'étude proposée par Mr BOUTIN afin de solliciter une aide de 50 % du montant HT des études envisagées sur la Tour de Ville. Cette décision ne présuppose en aucun cas la validation de la réalisation de cette étude qui fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée que de nouveaux éléments concernant ces projets devraient être apportés par les différents intervenants lors d'une réunion planifiée le 13 Avril prochain.

Le plan de financement de la mission de maîtrise d'œuvre pour le sauvetage de la tour ruinée de Ville s'établit de la manière suivante :

| | |
|---|-------------|
| Mission de maîtrise d'œuvre pour le sauvetage de la tour ruinée de Ville | 7 400 € HT |
| Montant de l'aide demandée auprès de la Région PACA (50 %) | 3 700 € |
| Autofinancement de la Commune | 5 180 € |
| Montant total de la mission de maîtrise d'œuvre pour le sauvetage de la tour ruinée de Ville | 8 880 € TTC |

Des débats s'engagent dans l'assemblée sur ce projet ainsi que sur l'intérêt d'engager des dépenses publiques aussi importantes sur la tour de Ville. Une majorité des membres de l'assemblée n'étant pas favorable à la poursuite de cette opération, Monsieur le Maire propose de ne pas solliciter l'aide de la Région Sud et d'attendre les conclusions de la prochaine réunion de cadrage avant d'engager de nouvelles démarches sur ce projet. L'intérêt patrimonial de ce chantier étant jugé moins prioritaire par une majorité des membres de l'assemblée que celui de la restauration des murs du cimetière de la chapelle de Ville.

18. Amortissements suite aux transferts de compétence avec la CCAPV

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2020-30 en date du 26 Juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté le transfert de l'actif à titre gratuit dans le cadre du transfert de compétences que la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon avait décidé de restituer à la commune de Peyroules par délibération N°2020-01-37 en date du 17 février 2020.

Il précise que certains de ces actifs transférés étaient amortissables au sein de la communauté de Communes Alpes Provence Verdon et que, bien que la commune n'ait pas l'obligation d'amortir, la commune sera dans l'obligation d'amortir les dits biens à compter de l'exercice où elle reçoit la compétence. Cette mesure n'étant donc pas rétroactive, la commune procédera à la reconstitution des amortissements qui auraient été pratiqués et procédera pour l'avenir et donc à compter de l'exercice du transfert de compétence à l'amortissement budgétaires desdits biens.

Ces opérations de rattrapage et de constatation des amortissements se feront en appliquant la durée d'amortissement prévue initialement par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et uniquement pour les biens amortissables transférés par la Communauté de Communes et acceptés par la Commune conformément aux délibérations ci-dessus mentionnées.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** de poursuivre l'amortissement des biens amortissables dans le cadre du transfert de compétence en appliquant la durée d'amortissement prévue initialement par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

19. Durée des amortissements

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de prendre en compte l'évolution des instructions budgétaires comptables, l'acquisition de nouvelles immobilisations dont les conditions d'amortissement n'ont pas été prévues par délibération, il est proposé une délibération regroupant les conditions d'amortissement.

Il indique à l'assemblée que pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées comptabilisées au compte 204 ainsi que les frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisation.

L'instruction budgétaire M14 précise les obligations en matière d'amortissement et permet à la collectivité de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations à l'intérieur de limites indicatives fixées par l'instruction budgétaire comptable pour chaque catégorie.

Elle fixe en outre pour certaines catégories d'immobilisations des durées d'amortissement fixes ou plafonnées.

Compte tenu de la nécessité de fixer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir fixer les durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles selon le tableau ci-après :

| Article | Libellé | Durée d'amortissement |
|--------------------------------------|--|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles | | |
| 203 | Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion | 5 ans |
| 2041 | Subventions d'équipement versées aux organismes publics | 15 ans |
| 2042 | Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé | 5 ans |
| Immobilisations corporelles | | |
| 21531 | Installations, matériel et outillages techniques – Réseaux d'adduction d'eau | 50 ans |
| 21532 | Installations, matériel et outillages techniques – Réseaux d'assainissement | 50 ans |

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le tableau fixant les durées des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

20. Validation du programme de travaux ONF 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré la technicienne de l'ONF le 31 Mars dernier afin de réaliser un point de situation sur les différents dossiers en cours concernant la gestion de la forêt communale.

Au cours de cet échange, la technicienne de l'ONF a communiqué à Monsieur le Maire les prix applicables pour les différentes prestations envisagées, à savoir :

- Opérations sur limites et parcellaires sur la parcelle 021 : 1 500 €
- Travaux d'infrastructure de mise en place de signalétique et de signalisation à Trébrec : 790 €
- Barrière pivotante en pin classé IV : 725 €
- Barrière pivotante en bois / métal type Sauvas : 1 122 €

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme de travaux qui avait été envisagé pour l'année 2021. Ce dernier comporte les actions suivantes :

- Opérations sur limites et parcellaires sur la parcelle 021 pour un montant de 1 500 € HT
- Travaux d'infrastructure de mise en place de signalétique et de signalisation à Trébrec pour un montant de 790 € HT
- Remplacement de la barrière d'accès à la piste du lac de la Foux
- Remplacement de la barrière d'accès à la piste de la Graou
- Remplacement de la barrière d'accès à la piste du pont sec à la Foux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le montant allouer pour la réalisation de ces travaux dans le budget primitif 2021 est fixé à 4 500 €. Afin de respecter les engagements budgétaires, il propose à l'assemblée de retenir les opérations suivantes :

- Opérations sur limites et parcellaires sur la parcelle 021 pour un montant de 1 500 € HT
- Travaux d'infrastructure de mise en place de signalétique et de signalisation à Trébrec pour un montant de 790 € HT
- Remplacement de la barrière d'accès à la piste du lac de la Foux avec une barrière pivotante bois / métal de type Sauvas pour un montant de 1 122 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le programme de travaux ONF pour l'année 2021 tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

21. Questions Diverses

21.1 Projet de création d'un espace de la biodiversité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet de création d'un espace de la biodiversité avait été envisagé le long des abords de la Salle Polyvalente. Il précise à l'assemblée que ce projet va débiter dès que les conditions climatiques le permettront. Les actions prévues sont les suivantes :

- Aménagement d'un jardin botanique le long de la Salle Polyvalente sur la partie gauche avec des plantations aromatiques et florales. Sur ce sujet, Monsieur André GALFRE a communiqué un inventaire des plantes locales qu'il convient de planter. Monsieur le Maire va solliciter le PNRV afin d'obtenir des plaquettes d'informations sur ces dernières afin de proposer un parcours pédagogique au sein du jardin,
- Aménagement d'un hôtel à insectes à proximité du jardin,
- Aménagement d'un abri à chauve-souris à proximité du jardin.

21.2 Point d'information sur le logement communal d'Aco d'Isnard

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bail de location de l'appartement communal Aco d'Isnard arrive à son terme à la fin du mois d'Avril et que ce dernier avait fait l'objet d'une procédure de résiliation par délibération en date du 16 Octobre 2020.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse de la situation financière des locataires du logement communal Aco d'Isnard qui ne s'est pas améliorée. Il précise également qu'il ne dispose pas, à ce jour, d'éléments de la Trésorerie de Barcelonnette laissant penser qu'un échéancier de remboursement de la dette va être mis en place.

Monsieur le Maire rappelle donc à l'assemblée qu'il conviendra, à l'expiration du bail, d'engager une procédure d'expulsion pour mettre fin à cette situation.

21.3 Implantation des PAV semi-enterrés sur Peyroules

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé de transformer les Points d'Apports Volontaires (PAV) situé à proximité de l'auberge communale en PAV semi-enterrés. Ce projet ayant été validé par la C.C.A.P.V., une réunion sur site va être organisée le 15 Avril prochain afin d'étudier la faisabilité technique et la localisation des nouveaux PAV.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de confirmer l'emplacement ciblé pour l'installation de ces nouveaux PAV qui est situé après le local à ordures ménagères. L'assemblée confirme ce point.

21.4 Demande de travaux de la CCAPV sur les sentiers PIDPR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la C.C.A.P.V. a sollicité ses communes membres afin de recenser les travaux à réaliser sur les pistes et les sentiers inscrits au PIDPR. Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude GUERIN de recenser les travaux sur la commune et de se charger de la saisie des informations dans le document communiqué par la C.C.A.P.V.

21.5 Gestion de la crise sanitaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les nouvelles consignes applicables depuis le 06 Avril dernier relatives à la gestion de la crise sanitaire. Ces mesures font suite aux dernières annonces gouvernementales pour lutter contre la pandémie de Covid-19.

21.6 Présentation du projet ISDI par Eiffage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société Eiffage interviendra lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal pour présenter son projet de création d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes sur la Commune.

21.7 Point de situation Auberge communale

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur les actions entreprises par la Commune pour préparer la réouverture de l'auberge communale. Ces actions sont les suivantes :

- Nettoyage de la hotte
- Nettoyage de tout le bâtiment
- Procédures administratives obligatoires avant la réouverture au public du bâtiment (Visite de contrôle du réseau électrique, du réseau de gaz, de l'alarme incendie, ...)

21.8 Problèmes Internet Haut-Débit et Téléphonie – Quartier du Moulin

Monsieur le Maire informe l'assemblée que contrairement à ce qui avait été annoncé par l'opérateur Orange, le quartier du Moulin est inéligible, pour le moment, au haut débit. Il va saisir l'opérateur Orange sur cette situation afin de d'évaluer les solutions pour résoudre ce problème.

21.9 Programme national Ponts - ANCT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune a été retenue dans le cadre du programme national Ponts porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Un inventaire ainsi qu'une évaluation des ouvrages va être réalisé par le bureau d'études CEREMA. Cette mission sera entièrement financée par l'ANCT.

21.10 PAV du hameau de la Bâtie

Madame Cécile FRIGENZA informe l'assemblée qu'elle a été sollicitée par des habitants du hameau de la Bâtie qui ne comprennent pas pourquoi les colonnes aériennes du PAV situé en bas du village sont positionnées de part et d'autre de l'abri bus. Ils ont également précisé que les odeurs dégagées par ce PAV étaient très désagréables et demander la possibilité de déplacer ce PAV.

Monsieur le Maire prend en compte ces demandes et le traiter en collaboration avec le responsable du pôle environnement de la C.C.A.P.V.

21.11 PAV sur la voie communale VC1

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire que les colonnes du PAV situé sur la voie communale VC1 soient déplacées dans l'abri à conteneur qui a été aménagé à cet effet. Cette opération devait être réalisée par le Sydevom lors d'une tournée de collecte.

Monsieur le Maire prend note de cette demande et la traiter en collaboration avec le responsable du pôle environnement de la C.C.A.P.V.

22. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite l'assemblée à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 09 Avril 2021.

La séance levée : 01h00

F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES



C. FRIGENZA
La secrétaire de séance

